

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

**Date de convocation**

1<sup>er</sup> avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 10 avril à 18h00,  
le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à  
Hartennes-et-Taux sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
79	53	53

**PRESENTS**

Mesdames FELCZAK, JULVE, GAUTIER, DRIVIERE, ROBACHE, DELVAL

Messieurs MATHAUT était représenté par M LAVOCAT, NOBLEMAIRE, DE RE, PERUT, MOYON, MONTARON, LESUEUR, BEZIN, HERTAULT était représenté par M FIQUET, DUMORTIER était représenté par M SERUZIER, GUILLEMOT, GUYOT était représenté par Mme BERGEOT, TEMPLIER, CHOLET, GRYMONPREZ, SOSSON, LEFEVRE, MOLCARD, ROBILLARD, CHABROL, LETRILLART, BUCHET, WOKAN, SAMIER, POURTEYRON, BOUDRAA, BRUNET, MAURICE, VILLEVOYE, REYT, DAVIN, DOLLET, DE REKENEIRE, DUVIVIER, REBEROT, LECLERCQ, PETIT était représenté par M DUGUET, LEROUX Christian était représenté par M ROCHARD, TASSIN, PUCHE, LAGACHE, TOURNEVILLE, DROUX, LANGLET, RUELLE, LANSOY, VECTEN

**CONVENTION ADHESION**

**GESTION DES RESSOURCES**

**HUMAINES ET PAIE**

N° 28

**DU CENTRE DE GESTION 02**

**Secrétaire de séance** : Mme GAUTIER Nathalie

Vu l'article 25 de la loi du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Président fait part à l'assemblée du fonctionnement du service « Gestion des Ressources Humaines et de la Paie du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne.

Dans le cadre de cette mission, il expose à l'assemblée les opérations réalisées par ce service à savoir :

- Aider la collectivité dans ses recrutements,
- Suivre la carrière des agents employés,
- Elaborer les actes se rapportant à l'embauche et à la carrière des agents,
- Etablir et éditer les bulletins de salaire des agents et des élus,
- Editer les documents post-paye que sont les états des différentes caisses : URSSAF, IRCANTEC, ASSEDIC, ...

Les tarifs, fixés par le conseil d'administration du CDG 02, sont de :

- 5€/fiche de paie,
- 6€/agent pour les déclarations sociales,
- 10€ forfait création par agent.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention et en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, décide à l'unanimité :

- d'adhérer au service Gestion des Ressources Humaines et de la Paie du Centre de Gestion à compter du 01/01/2019
- d'autoriser M. le Président à signer la présente convention,
- de lui donner tous pouvoirs pour le traitement de cette affaire,
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget du SESV

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme  
Le Président

**S.E.S.V.**  
**SYNDICAT DES EAUX**  
**DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS**  
87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES  
Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62  
Email : [sesv@orange.fr](mailto:sesv@orange.fr)

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous Préfecture le  
Et publication ou notification le

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE SOISSONS  
/ 3 MAI 2019